Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Déclaration des aides *de minimis*

à compléter uniquement par les entreprises n'exerçant pas d'activité dans le secteur de la production agricole primaire ni dans celui de l'aquaculture, notamment les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) et les entreprises de travaux agricoles et forestiers (ETARF)

Je suis informé(e) que la présente aide relève du régime *de minimis* « général », conformément au règlement n° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Au titre des aides *de minimis* « général » (en application du règlement (UE) n° 2023/2831), j'atteste sur l'honneur :

- **A) avoir bénéficié** (décision d'octroi ou paiement) au cours des 36 mois précédant :

Année d'attribution des aides *de minimis*[1]	**Montant total des aides attribuées**	**Intitulé des aides attribuées**
Année 2023	**€**	
Année 2024	**€**	
Année 2025	**€**	
Année 2026	**€**	
Total des aides *de minimis* attribuées	**€**	

- **B) demander dans le présent formulaire :**

Montant (B) de l'aide demandée dans le présent formulaire	**(B) =**	**€**

Total [(A)+(B)] des montants à comptabiliser sous le plafond *de minimis* « général »	**(A)+(B) =**	**€**

Si la somme totale des montants d'aides *de minimis* « général » attribués et demandés [(A)+(B)] excède 300 000 €, l'aide demandée (B) dans le présent formulaire ne sera pas accordée en tout ou partie.

Je m'engage à conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 exercices fiscaux à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire.

Fait à

Date et signature

1 Si vous avez reçu une aide *de minimis*, cette aide a dû vous être notifiée par courrier par l'autorité publique attributaire (État, collectivités locales, établissements publics, agences…). Vous devez comptabiliser uniquement les aides qui ont été allouées au titre du règlement *de minimis*.